

Elven, le 5 mars 2020
Covid-19 Note 3

Chers Parents,

A la date du 5 mars à 8h, voici ce que nous pouvons communiquer :
(sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire dans le Morbihan)

Des mesures de protection et de sécurité visant à limiter l'expansion du virus Covid-19 ont été mises en place pour notre département. Ces mesures dépendent de l'autorité du Préfet du Morbihan.

L'Enseignement catholique du Morbihan s'associe pleinement à la mise en œuvre des décisions du gouvernement et de la préfecture durant cette période critique.

Nous vous rappelons ici quelques éléments :

- *Tout élève présentant des symptômes de fièvre, toux ou difficultés à respirer dans un établissement devra être isolé. Le SAMU (15) sera immédiatement contacté et les responsables légaux seront prévenus. L'Agence régionale de santé évaluera les mesures à prendre au sein de l'établissement ou en-dehors.*
- *Les élèves qui ne doivent pas être scolarisés sont les suivants :*
 - *Les élèves qui sont scolarisés dans les communes d'Auray, Crac'h et Carnac. Les établissements de cette zone sont fermés par décision du Préfet*
 - *Les élèves habitant dans les communes d'Auray, Crac'h et Carnac, et dont les établissements sont situés en dehors de ces communes.*

Pour ces élèves, la continuité pédagogique sera assurée par des supports pédagogiques adressés par messagerie électronique ou par les espaces numériques des établissements, afin que les apprentissages ne soient pas interrompus.

- *Ces consignes s'appliquent de la même façon aux personnels et aux enseignants de l'Enseignement catholique. Les enseignants qui ne peuvent se rendre dans leur établissement assurent la continuité pédagogique par l'utilisation des messageries électroniques et espaces numériques.*
- ***Les élèves qui ne font l'objet d'aucune mesure restrictive doivent se rendre dans leur établissement en application du principe d'obligation scolaire.*** Il n'est pas prévu que les mesures de continuité pédagogique soient mises en œuvre dans leur cas.

Selon l'évolution du contexte, de nouvelles mesures pourront être décidées par la Préfecture. C'est le chef d'établissement qui en informera officiellement les familles et qui mettra en place les outils destinés à la continuité pédagogique si nécessaire.

Les conséquences au niveau de l'établissement :

- Mme DANO Pauline enseignante de CM2 et habitant la région d'Auray est toujours confinée chez elle. Une organisation interne est mise en place concernant le travail avec les élèves et une plate-forme numérique de travail a été activée pour les élèves de cette classe. La solidarité au niveau de l'équipe éducative fait aussi que nous pouvons accueillir pour le moment tous les élèves.
- Des élèves sont absents suite à de légers symptômes (fièvre, toux...etc). Comme demandé, merci de garder vos enfants chez vous si vous constatez des symptômes.

- Si la préfecture venait à décider la fermeture des écoles sur le secteur d'Elven, nous activerons des mesures de continuité pédagogique via le site web de l'école et autres plateformes. Toutes les informations vous seront données via la page Facebook et le site web de l'école.

- **Concernant les voyages scolaires prévus en mars :**
 - Classe de neige des CM2 du 15 au 21 mars : la solution de remplacement a été trouvée et nous partirons aux mêmes dates en France. Des informations seront disponibles à ce sujet d'ici la fin de la semaine sur nos supports numériques.

 - Le séjour à Jersey avec les élèves de CM1 aura lieu le lundi 28 et mardi 29 septembre 2020.... Il faudra penser à refaire les papiers concernant l'autorisation de sortie de territoire.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de notre entier dévouement au service de votre enfant.

Au nom de l'équipe éducative,

Le Chef d'établissement,



R.LESSARD



Ecole St Joseph - 56250 Elven

☎ : 02 - 97 - 53 - 30 - 94 - e-mail: ecole.stjo.elven@aliceadsl.fr

